



Investir dans les populations rurales

Conseil d'administration

Rapport du Président

Proposition de prêt

République du Honduras

Renforcement de l'innovation, de la résilience et de la durabilité des systèmes agroalimentaires dans la région centre-nord du Honduras

Additif

Numéro du projet: 2000003900

Cote du document: EB 2024/LOT/P.2/Add.1

Date: 24 avril 2024

Distribution: Publique

Original: Anglais

POUR: APPROBATION

Additif

Le Conseil d'administration est invité à examiner les modifications apportées au document EB 2024/LOT/P.2 après les pourparlers techniques sur l'accord de financement conclus le 18 avril 2024. Les modifications sont indiquées ci-après (le texte supprimé est barré et le texte ajouté est souligné).

Les modifications, d'ordre terminologique, font suite à une demande de l'emprunteur et tiennent compte des contraintes techniques pesant sur le Ministère des finances.

À la page iii, le **résumé du financement** est modifié comme suit:

Montant du prêt 4 du FIDA (SAFP):

Conditions du prêt 4 du FIDA (SAFP):

Montant du prêt 2 du FIDA (MARE):

Conditions du prêt 2 du FIDA (MARE):

À la page 9, la première phrase du **paragraphe 39** est modifiée comme suit:

« Le FIDA apportera un financement de ~~17 700 000 USD (soit 29,3% du total), dont~~ 10 millions d'USD dans le cadre des ressources du MARE et de 7,7 millions d'USD au titre du SAFP par l'intermédiaire d'un prêt relevant du SAFP. »

À la page 13, le **paragraphe 70** est modifié comme suit:

« Je recommande au Conseil d'administration d'approuver le financement proposé par la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République du Honduras un financement à des conditions mixtes d'un montant de sept millions sept cent mille dollars des États-Unis (7 700 000 USD) au titre du Système d'allocation fondé sur la performance, qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République du Honduras un financement à des conditions ordinaires de dix millions de dollars des États-Unis (10 000 000 USD) au titre du Mécanisme d'accès aux ressources empruntées, qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

~~DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République du Honduras un prêt à des conditions ordinaires d'un montant de dix millions de dollars des États-Unis (10 000 000 USD), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.~~

~~DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République du Honduras un prêt à des conditions mixtes d'un montant de sept millions sept cent mille dollars des États-Unis (7 700 000 USD), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport. »~~